

Otmar Seul*, *Les Universités d'été franco-allemandes et européennes (2004-2020) : la mise en valeur des étudiants et jeunes chercheurs comme acteurs de la société civile - une synthèse géopolitique.*

L'accord du 21 juillet dernier sur le plan de relance « historique » destiné à affronter la récession consécutive à la crise sanitaire due au Covid-19, marque le déblocage du dialogue européen. Faisant tomber des dogmes et des tabous, les Vingt-Sept ont adopté un dispositif inédit, qui, fondé sur le projet franco-allemand d'emprunt commun, ébauche les contours d'une Europe « plus fédérale, plus solidaire et plus intégrée » (Le Monde). Il s'agit donc non seulement d'enrayer la crise sanitaire mais aussi et surtout de *redresser l'Europe post-coronavirus*. Malgré les incertitudes sur les coûts humains, sociaux et économiques de la pandémie, le couple franco-allemand, affirmant son rôle de *moteur* de la construction européenne, n'hésite pas à inscrire son action dans la continuité du « rêve européen ». En tirant les leçons du dénigrement de l'idée européenne par les « extrêmes » et les « nationalistes », il compte « rien céder à nos principes » et défendre les droits fondamentaux, « les piliers de notre union » (Macron). Les orientations du « monde d'après » s'inspirent de convictions érigées en 'raison d'Etat' bien avant la crise sanitaire.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, la version actualisée du *Traité d'amitié franco-allemand* (1963), se propose de renforcer l'*espace économique européen*. Avec comme leviers stratégiques, entre autres, l'élargissement de la coopération transfrontalière et, surtout, l'implication des « acteurs de la société civile ». Le mouvement des *gilets jaunes* en France (2018/2019) n'y est-il pas pour quelque chose ? Le Traité préconise des démarches participatives s'inspirant de la démocratie de base. Le *Forum pour l'avenir franco-allemand* invite à « réfléchir de manière prospective à la maîtrise des processus de transformation de nos sociétés », soutenu par un *fonds citoyen* créé pour « encourager les échanges entre autant de groupes d'intérêt que possible (et) donner aux projets la meilleure visibilité ».

Quel pourrait donc être l'impact mobilisateur de l'initiative franco-allemande sur la société civile, dans le cadre d'un redressement économique et social assimilé souvent à une *refondation* de l'Union européenne ? Notre interrogation se focalise sur un *acteur* sociétal majeur : l'Université. En effet, celle-ci est également engagée en faveur du développement et de la transmission de compétences civiques et citoyennes. Les études et les recherches sont riches en occasions pour

* Otmar Seul, Professeur d'allemand juridique émérite, Docteur *honoris causa* des Facultés de Droit des Universités de Potsdam (Allemagne) et de Vilnius (Lituanie) Fondateur du réseau des Universités d'été franco-allemandes et européennes (2004) Université Paris Nanterre, Cours intégrés franco-allemands en sciences juridiques <https://www.campus-mundus.eu/>

identifier les « processus de transformation de nos sociétés » dans le sillage de l'intégration européenne. Une thématique qui nourrit des approches interdisciplinaires et démarches *comparatives transnationales - domaines de prédilection de la coopération franco-allemande*. Celle-ci est fondée sur un réseau exceptionnel de partenariats interuniversitaires et de rencontres universitaires bi- ou multilatérales unique en Europe et largement soutenus par les institutions franco-allemandes (l'Université Franco-Allemande, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, notamment). Ces initiatives s'inscrivent dans une mouvance de forte internationalisation de l'enseignement et de la recherche, initiée par le Programme *Erasmus* de la Commission européenne (1987) et renforcée par le rapprochement des systèmes d'[études supérieures européens](#) (*Processus de Bologne*, 1998), afin de faire de l'Europe un « espace compétitif » à l'échelle mondiale. C'est dans ce cadre qu'émergent depuis 2004 les *Universités d'été franco-allemandes avec des établissements de pays tiers* en sciences juridiques. Dans une perspective comparative, elles s'interrogent sur les processus d'harmonisation du droit dans l'espace juridique européen ainsi que les contraintes et obstacles qui affectent le processus d'intégration européenne. Conçues et développées par les formations franco-allemandes de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Paris Nanterre en coopération avec leurs partenaires allemands (Potsdam, Francfort s. M., Münster), elles réunissent des enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants pour une durée d'une à deux semaines dans un nouveau pays membre de l'Union européenne, un pays ayant vocation à poser sa candidature voire dans un pays de la sphère post-soviétique restée sous contrôle de la Russie, comme la Biélorussie. Ambitionnant de dépasser le clivage 'Est-Ouest' et de faire des sciences juridiques un terrain d'entente pour amorcer le dialogue interuniversitaire, ces rencontres (le plus souvent) tri-nationales lancent donc aussi une réflexion sur l'évolution de l'espace juridique européen *élargi* impliquant les pays de la Communauté des États indépendants (CEI). *Acteurs* de l'Université et de la *société civile* agissant individuellement et/ou en groupes organisés, les participants vivent « les processus de transformation de nos sociétés » en immersion : les universités d'été développent des qualifications professionnelles, sensibilisent à l'interculturalité et à des carrières internationales et transmettent des compétences civiques et citoyennes européennes.

Ainsi, le couple franco-allemand y trouvera tous les ingrédients pour obtenir l'adhésion des étudiants et jeunes chercheurs à son « projet européen ». Après une expérience de 15 ans, nous attribuons au « modèle nanterrois » trois atouts majeurs qualifiant les universités d'été d'*acteurs* de l'intégration européenne.

- Le concept implique une « délocalisation du campus » enrichissant la formation en droit d'une dimension géopolitique. Elle est focalisée sur l'*espace juridique européen*, donc reposant sur un droit dont la prééminence s'est progressivement affirmée sur les corpus juridiques des

États, à travers les arrêts des juridictions nationales. Cependant, l'*espace européen* est ici interprété dans un sens plus large, paneuropéen : fondé sur l'œuvre normative du Conseil d'Europe, il oriente également les étudiants et jeunes chercheurs vers les pays du Sud-Ouest européen, candidats à l'adhésion à l'Union européenne, voire vers des pays de la *Communauté des États indépendants* (CEI) sous tutelle de la Russie. D'où le rôle majeur de l'approche comparative portant sur les similarités et les différences entre les systèmes et cultures juridiques.

- Le concept est centré sur la perception *sociétale* du droit. Il implique un éclairage transversal aux approches inter- et transdisciplinaire, il accentue la pertinence du thème de l'université d'été qui sinon ne serait traité que d'un point de vue juridique. Sollicités à considérer la complexité des enjeux et défis des *sociétés civiles*, étudiants et jeunes chercheurs acquièrent une perspective européenne interdisciplinaire se référant aux *valeurs* en commun et les prédestinant à un engagement comme *acteur social*. Nul doute que déjà avant l'entrée dans la vie professionnelle, ils font partie intégrante de la *société civile* telle qu'elle est identifiée par l'Union européenne dans son *Livre Blanc de la gouvernance*, qu'ils soient assimilés aux « organisations qui impliquent les [citoyens](#) dans la vie locale et municipale » ou aux [organisations syndicales, non gouvernementales](#) (ONG) ou caritatives.
- Le concept comprend une fonction formatrice incitant étudiants et jeunes chercheurs des universités partenaires à exercer leur 'citoyenneté'. Axée sur l'auto-organisation, le *dialogue interactif* et le *travail en groupe*, cette formation implique des approches *individuelles et collectives* à visée *émancipatrice*. Affirmant une conception délibérative de la démocratie, la démarche se conforme au [Traité de Lisbonne](#) de 2007 (article 8 B) qui, reprenant à l'identique la formule du projet de '[Traité constitutionnel de l'Union européenne](#)' (Traité de Rome II de 2004, article I-47), valorise la *société civile européenne* - donc la totalité des citoyens européens – comme un acteur principal de la *démocratie participative* : « Les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ».

1° Les universités d'été : un réseau européen de *délocalisations* du campus

Marquées par les enjeux géopolitiques et défis sociétaux du pays d'accueil, les universités d'été renforcent la connaissance de l'Europe et le sentiment d'appartenance à l'Europe. Elles se situent tout d'abord dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne vers des pays d'Europe centrale et orientale en 2004. C'est le cas de la première d'entre elles, fondée la même année à Vilnius. Carrefour stratégique entre l'Est et l'Ouest, la Lituanie - assimilée historiquement et culturellement aux pays de l'*Europe médiane* - fait partie d'une région à forts enjeux géopolitiques, marquée par des tensions entre l'Union européenne et la Russie. Du fait de leur adhésion, les États baltes, ex-républiques soviétiques, ont l'obligation de respecter les acquis communautaires et de se conformer aux objectifs politiques, économiques et sociaux de l'Union. Sur fond de conflits entre normes nationales et communautaires, **l'Université d'été franco-germano-lituanienne** s'interroge annuellement sur l'intégration juridique européenne en cours : elle se propose d'analyser et d'évaluer l'harmonisation dans les traités et celle plus implicite se dégageant de leur lecture et de la jurisprudence.

Une autre initiative dans les espaces post-communistes naît en 2014 dans les Balkans occidentaux en coopération notamment avec des partenaires en Macédoine du Nord, au Kosovo et en Albanie, donc des États (ré)apparus dans les années 1990, après l'éclatement de la Yougoslavie. Transfrontalière, itinérante, cette **Université d'été franco-germano-balkanique** s'inscrit dans une stratégie de rapprochement des pays d'une région marquée par les antagonismes du passé et des conflits bilatéraux. Ce n'est que moyennant un développement durable propice à la coopération mutuelle que les pays des Balkans occidentaux verront s'ouvrir les portes de l'Union européenne. Les participants s'interrogent aussi bien sur l'identité de ces pays que sur les conditions et possibilités de leur adhésion à l'Union européenne, conformément aux *critères de Copenhague* (1993). S'inspirant du 'modèle' franco-allemand et de son rôle « moteur de l'Europe », cette Université d'été itinérante est focalisée sur l'apport du droit européen à une région appelée à renforcer les principes d'État de droit, de démocratie et d'économie sociale de marché. L'initiative obtient en 2015 une reconnaissance 'officielle' : dans des *déclarations communes*, les Ambassadeurs de France et d'Allemagne à Skopje, Pristina, Tirana et Podgorica soulignent les effets culturels et géopolitiques bénéfiques d'une démarche s'inscrivant « parfaitement dans les objectifs fixés par la *Conférence des Balkans occidentaux* » initiée à Berlin en 2014.

Dans la sphère post-soviétique restée sous contrôle de la Russie, une **Université d'été franco-germano-biélorusse** à Minsk suscite depuis 2011 une réflexion sur l'évolution de l'espace européen *élargi* impliquant la Communauté des États indépendants (CEI). Face à la Russie *désireuse de relancer le* « processus d'union » entre deux membres de l'*Union économique eurasienne*, la Biélorussie *défend* sa souveraineté nationale. N'ayant après la dislocation de l'URSS (1991) initié ni transition économique, ni transition démocratique, le pays est sous son

régime autocratique mis au ban de l'Europe. Ce n'est que dans le contexte de la guerre civile en Ukraine et de l'escalade des tensions Occident-Russie, qu'un rapprochement limité se profile : la Biélorussie se voit offrir de coopérer dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité (2016), sur fond de sa politique de *partenariat oriental* (2009). Focalisée sur le droit comparé, l'Université d'été tri-nationale tient compte d'enjeux et de défis sociétaux communs aux trois pays. Se proposant de valoriser la *société civile* comme 'actrice du changement', elle s'interroge, entre autres, sur les modes alternatifs de résolution des conflits, la bonne gouvernance, la protection sociale et environnementale, l'équité hommes-femmes ou encore l'impact des nouvelles technologies sur le travail.

L'idée d'une Université d'été tri- voire plurinationale, fait son chemin dans le bassin méditerranéen, non seulement dans les pays d'Europe du Sud-Est – comme ce fut le cas en Turquie (Istanbul, 2016) peu avant le coup d'Etat avorté et la répression qui s'ensuivit, à un moment de conjoncture relativement favorable à une adhésion à moyen terme du pays à l'Union européenne -, mais aussi dans ceux d'Afrique du Nord. Partenaires privilégiés de l'Europe dans le cadre de l'*Union pour la Méditerranée* (2008), ces pays sont exposés dès 2011 aux multiples trajectoires des 'printemps arabes'. La Tunisie sollicite conseil et assistance pour sa refondation et reconstruction. En 2013, l'**Université d'été franco-germano-maghrébine** s'interroge à Tunis sur les réformes pertinentes d'une nouvelle « politique publique » pour la Tunisie. Sur fond de réflexion sur la diversité de l'expérience historique des trois pays en la matière, les participants se penchent sur les aspects juridiques, politiques, économiques et sociétaux d'une démarche de rupture avec l'*ancien régime* et l'État-parti. En 2014 à Casablanca (Maroc), la seconde édition est consacrée au thème « Droit et Religion – dénominateurs communs et possibles conflits entre normes religieuses, normes étatiques et droit international ».

Enfin, depuis 2013 le 'modèle nanterrois' commence à s'implanter dans d'autres continents, avec les premières réalisations dans l'hémisphère sud (Amérique du Sud, Afrique subsaharienne) et depuis 2017 dans l'hémisphère nord (Inde). La plus ancienne, l'**Université d'été franco-germano-péruvienne** à Lima, donc également dans un pays en proie à une forte corruption, se propose d'engager la 'société civile' dans la transition vers plus de « démocratie et d'État de droit ». Elle se voit reconnaître une mission formatrice bénéfique pour les hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice, notamment en matière de bonne gouvernance, de défense des droits de l'Homme et de 'démocratie citoyenne'.

2° La dimension *sociétale* du droit : l'université d'été comme vecteur de *citoyenneté*

Ancrées dans le domaine du droit comparé, les universités d'été contribuent non seulement à la compréhension mutuelle du droit des pays partenaires,

mais également à la perception de sa **dimension sociétale**. Grâce à un éclairage transversal interdisciplinaire, étudiants et jeunes chercheurs sont sensibilisés à la complexité des enjeux et défis que rencontrent les *sociétés civiles*. Un enrichissement intellectuel ciblé sur les *valeurs* européennes communes, fondées notamment sur l'*Etat de droit*, concept inspirant l'*acteur social* aussi bien juridiquement que politiquement. « Le droit accompagne, guide et encadre l'évolution de nos sociétés, il contribue donc à leur convergence qui est un des objectifs politiques des relations franco-allemandes depuis 1963 », établit en 2012 Bernard Cazeneuve, le Ministre délégué aux Affaires européennes (en acceptant le patronage de notre Université d'été sur le droit de l'environnement et de l'énergie à Nanterre). Depuis le rejet en 2005 du 'Traité établissant une Constitution pour l'Europe' par les référendums français et néerlandais, l'*identité européenne* apparaît comme problème sous-jacent des universités d'été. Portant sur les valeurs de l'Union (solidarité, protection de la vie privée, participation citoyenne) ou, dernièrement, sur la crise des réfugiés ou les *dysfonctionnements systémiques* de l'Etat de droit, leurs thématiques impliquent une analyse des contraintes et obstacles qui entravent l'intégration européenne. Une approche qui prend l'allure d'un 'forum interdisciplinaire' assurant le dialogue entre juristes et spécialistes des sciences historiques, politiques, économiques et sociales.

3° Visées émancipatrices et participatives de l'université d'été

Si son programme tient compte des enjeux géopolitiques et sociétaux du pays d'accueil, l'université d'été n'en reste quand même une variante du 'modèle nanterrois'. Celui-ci est basé sur une *formation* à visée *émancipatrice destinée à confirmer* étudiants et jeunes chercheurs comme 'acteurs' de la communauté universitaire et de la société civile. Elle est fondée sur leur 'dialogue interactif' avec enseignants-chercheurs et professionnels du droit. Offrant aux participants un cadre moins contraignant et plus convivial que leur quotidien habituel, l'université d'été peut rompre avec un enseignement 'traditionnel' en développant des **pratiques pédagogiques novatrices**. Contribuant à l'auto-organisation des jeunes dans la préparation d'ateliers transnationaux et recourant au 'travail en groupe' **, elle peut bousculer les méthodes d'étude et d'enseignement établies. Transmettre des compétences sociales et civiques permettant de travailler de

** Autogéré, chaque groupe national prépare l'atelier dans son université d'origine en étudiant un ou plusieurs aspects de la thématique de l'université d'été. Organisés pendant le *workshop* en groupes transnationaux, les participants confrontent leurs analyses, avant de s'accorder en séance plénière sur une synthèse. Faisant reconnaître leur assiduité aux travaux par des certificats de participation, les étudiants font valider d'éventuelles notes obtenues pendant les ateliers pour le *contrôle continu* de leur université complétant les résultats des examens semestriels et annuels.

Les ateliers permettent aux étudiants d'exposer des travaux préliminaires pour des mémoires de Master et aux doctorants de présenter leurs résultats de recherche à mi-parcours.

manière ‘autonome’ implique alors un effort de persuasion auprès du corps enseignant de l’université d’accueil : son encadrement pédagogique habituel ne fait pas toujours gagner les étudiants en assurance, compétence communicative et aptitude à coopérer. Très volontaires, ceux-ci n’hésitent pas à déployer leur potentiel dans les ateliers et à faire preuve de talent et de sens civique quand il s’agit de présenter les résultats du « travail en groupe » devant les enseignants.

Si ce n’est pas le moindre mérite des universités d’été que d’intégrer dans leur fonctionnement la dimension *interculturelle*, c’est notamment en raison du développement des compétences *linguistiques des participants*. Ambitionnant de protéger la ‘diversité européenne’, elles refusent l’alignement sur le ‘modèle’ culturel anglo-saxon : multilingues, elles permettent la pratique du français, de l’allemand et de la langue des pays organisateurs. Le recours à l’anglais est exceptionnel, dicté par des contraintes financières. Faute de fonds pour utiliser les services de traducteurs professionnels, les universités d’été s’avèrent particulièrement formatrices : en initiant les étudiants des cursus juridiques multilingues à la pratique de traducteur-interprète.

Conclusions

Un peu « galvaudé depuis son emprunt par les partis politiques », le terme d’*Université d’été* « prend désormais son envol dans les vraies universités » (Pascal Galinier, *Le Monde*). Pionnier en la matière, le ‘modèle’ de Paris Nanterre est devenu dès 2004 une source d’inspiration pour l’Université Franco-Allemande (UFA) et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (programme PARCECO) dans leur quête d’une diversification de la coopération internationale des établissements bénéficiaires de leurs subsides.

Focalisées sur le développement de compétences professionnelles et citoyennes, les universités d’été sensibilisent à des valeurs et des qualifications pertinentes pour la *relance* de l’Europe voire pour sa [refondation économique, sociale et environnementale](#). Faisant, sous diverses formes, partie intégrante de la *société civile*, étudiants et jeunes chercheurs sont appelés à devenir acteurs du *changement*, conformément, par exemple, à la stratégie de l’Union européenne « en faveur de la jeunesse » (2018) l’invitant à participer à l’élaboration des politiques nationales et transfrontalières et à s’impliquer dans les activités du [corps européen de solidarité](#).

Lancé il y a plus de 15 ans, le réseau des universités d’été franco-allemandes et européennes de Paris Nanterre a toutes les raisons de se reconnaître dans le discours du Président français à la Sorbonne en septembre 2017 : afin de donner un nouveau souffle à la coopération interuniversitaire et l’intégration européenne, il incite à la création d’*universités européennes*, fondées sur de multiples

partenariats entre établissements des pays de l'Union européenne. Préfiguration d'une telle structure transfrontalière, les universités d'été gardent leur raison d'être. Intradisciplinaires, mais ouvertes à l'interdisciplinarité, limitées à une problématique d'actualité pertinente, reposant sur une organisation allégée et flexible, elles facilitent et pérennisent le dialogue entre établissements partenaires sur la transmission de compétences citoyennes dans une perspective européenne. Mais l'inattendue apparition du coronavirus covid-19 bouleversera les modalités de leur fonctionnement en les soumettant à des conditions qui respectent les normes sanitaires et imposent une inédite répartition entre cours et ateliers à distance et en présentiel.

Communiqué

Annulation de la 10^{ème} Université d'été franco-germano-biélorusse en sciences juridiques à Minsk

Prévue du 23 au 27 septembre 2020, la 10^{ème} édition de cette Université d'été tri-nationale sur le thème *Droits de l'Homme : nouvelles orientations et nouveaux défis* a été annulée par l'Université d'État de Biélorussie et reportée à septembre 2021. Dans le contexte de la campagne pour les élections présidentielles au Bélarus, l'établissement d'accueil de cette manifestation inédite fonde l'annulation sur « des circonstances sur lesquelles nous n'avons aucune influence » en évoquant notamment la situation sanitaire liée à la Covid19.

Suggérée par les cursus franco-allemands de la Faculté de droit et science politique de Paris Nanterre et organisée en partenariat également avec l'Université de Potsdam, cette Université d'été suscite depuis 2011 une réflexion sur l'évolution de l'espace européen *élargi* impliquant la *Communauté des États indépendants* (CEI), donc des pays de la sphère post-soviétique restée sous contrôle de la Russie.

Face à la Russie désireuse de relancer le « processus d'union » entre deux membres de l'*Union économique eurasienne*, la Biélorussie défend jusqu'à récemment sa souveraineté nationale. N'ayant après la dislocation de l'URSS (1991) initié ni transition économique, ni transition démocratique, le pays avec son régime autocratique est mis au ban de l'Europe. Ce n'est que dans le contexte de la guerre civile en Ukraine et de l'escalade des tensions Occident-Russie, qu'un rapprochement limité s'est profilé : la Biélorussie se voit offrir de coopérer dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité (2016), en conformité avec sa politique de *partenariat oriental* (2009). Focalisée sur le droit comparé, l'Université d'été tri-nationale tient compte d'enjeux et de défis sociétaux communs aux trois pays. Se proposant de valoriser la *société civile* comme « actrice du changement », elle s'interroge,

entre autres, sur les modes alternatifs de résolution des conflits, la bonne gouvernance, la protection sociale et environnementale, l'équité hommes-femmes ou encore sur l'impact de la numérisation sur le droit, l'économie et la société.

Le réseau des *universités d'été franco-allemandes et européennes* de Paris Nanterre se reconnaît dans le discours du Président français sur la « refondation » de l'Europe. Lancées il y a plus de 15 ans, les démarches inédites du réseau à forte dimension *géopolitique* sont devenues une source d'inspiration, entre autres, pour l'Université Franco-Allemande (UFA) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (programme PARCECO) dans leur quête d'une stratégie de coopération innovante.

Mettant en valeur étudiants et jeunes chercheurs comme *acteurs* de la *société civile*, une *synthèse* de ces démarches nous paraît utile pour attirer l'attention sur un phénomène jusqu'ici peu abordé dans le débat public. Mondialement engagée *contre les injustices sociales et l'inaction des sociétés contre le dérèglement climatique*, la jeunesse n'annonce-t-elle pas sa volonté de peser plus que jamais dans le façonnement de l'*Europe de demain* ?

Nanterre, le 3 septembre 2020,

Otmar Seul, Professeur d'allemand juridique émérite,
Docteur *honoris causa* des Facultés de Droit des Universités de Potsdam (Allemagne) et de Vilnius (Lituanie)